



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Plérin, le 9 Juillet 2014

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DU 26 JUIN 2014
DE LA SOCIÉTÉ DISTRIVERT DE GLOMEL**

Participants : M. le Sous Préfet de GUINGAMP, M. Jean-Paul MONNIER

Mme Aurore LE BRUN, secrétaire de la Sous Préfecture de GUINGAMP,

M. Michel JAN, 2^{ème} Maire adjoint de la commune GLOMEL,

Mme Fabienne PERROT, Représentante de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

M. Christophe LE QUERE, Conseiller Municipal de la commune de GLOMEL

M. Patrick LIJEOUR, Maire de la commune de PAULE

M. Yves LE GUERN, Maire – Adjoint de la commune de PAULE,

Mme Ariane JAMIN, Inspecteur de l'Environnement – DREAL Bretagne – UT 22

Mme Sylvie JONQUET, Assistante secrétaire – DREAL Bretagne – UT 22

M. Benoît BOUBENNEC, Chargé de Mission Service Risques et Nuisances – DDTM 22

Adjudant Chef Marc CARCADEC – Gendarmerie de ROSTRENEN,

M. Stéphane TOURTIN, Gendarmerie de GUINGAMP,

M. Pascal POUPON, Responsable entrepôt DISTRIVERT,

M. Olivier ROUSSEAU, Conseiller sécurité TRISKALIA

M. Hervé PHILIPPE, Salarié DISTRIVERT

M. Sébastien SIMON, Salarié DISTRIVERT

M. Bertrand LE ROY, Salarié DISTRIVERT

M. Gilbert JAFFRE, AMV des landes de LAN BERN,

M. Jean PENVERN, Riverain

EXCUSES : Mme la Directrice de l'Agence Régionale de la Santé des Côtes d'Armor

Mr Johann GUILLOSSOU, Représentant de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

ABSENTS : M. Hervé DAYOT, SDIS 22 prévision

M. le Conseiller Général des Côtes d'Armor

M. LE COQ Eric, Riverain

M. PRIGENT Robert, Riverain



Certificat qualité n° FR015095

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 33 (0)2 96 74 46 46 – fax : 33 (0)2 96 74 48 57
2 avenue du Chalutier sans Pitié – BP 30337
22193 PLÉRIN Cedex

Ordre du jour	Horaires
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la commission de suivi de site - Désignation des membres du bureau de la commission et du Président, - Adoption du règlement intérieur, - Adoption du compte-rendu de la réunion du CLIC du 14 octobre 2013, - Présentation par l'exploitant du bilan d'activité 2013 - Présentation des actions réalisées pour la prévention des risques (bilan HSE, bilan SGS, exercice POI,...) et de leur coût pour l'année 2013 par l'exploitant , - Présentation des actions projetées pour la prévention des risques (amélioration, modifications, projets,...) et de leur coût pour l'année 2014 par l'exploitant, - Présentation par la DREAL des actions de l'administration pour les années 2013-2014 (inspection, examen étude de dangers..), de l'évolution réglementaire avec la mise en place des CSS, - Questions diverses. 	15 H 00 – 16 H 20

Mr MONNIER, Sous-Préfet de GUNGAMP, ouvre la séance en remerciant les membres de leur participation à la réunion ainsi que les élus de la commune de GLOMEL, pour la mise à disposition des locaux de la mairie.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Le Président rappelle brièvement l'obligation réglementaire qui conduit à cette réunion et l'évolution réglementaire concernant le changement du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) en Commission de Suivi de Site (CSS) conformément au décret du 7 février 2012. La D.R.E.A.L. fait part de la composition, des missions et du fonctionnement de cette commission.

Un arrêté portant composition de la CSS a été signé par M. le Préfet le 11 février 2014 et complété par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 20 mai 2014.

Le secrétariat est assuré par la Sous-Préfecture de GUNGAMP.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DU PRÉSIDENT

Le Président indique qu'un bureau doit être constitué lors de cette réunion, composé du président et d'un représentant par collègue.

Après concertation sont désignés comme représentant de chaque collège :

COLLEGES	REPRESENTANTS
ADMINISTRATION DE L'ETAT	M. Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
ELUS	M. Patrick LIJEAOUR, Maire titulaire de la commune de PAULE
RIVERAINS	M. Gilbert JAFFRE de l'Association de Mise en Valeur de Lan Bern et Magoar Penvern
EXPLOITANTS	M. Pascal POUPON, Responsable Entrepôt DISTRIVERT
SALARIES	M. Sébastien SIMON, Magasinier de la société DISTRIVERT

La Présidence de cette commission sera assurée par M. Michel JAN, Maire-Adjoint de la commune de GLOMEL.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le bureau étant constitué, le règlement intérieur complétant les dispositions des arrêtés des 11 février et 20 mai 2014, doit être adopté par la CSS lors de cette réunion d'installation.

Mme JAMIN de la D.R.E.A.L. rappelle que le décret fixe la règle de base d'égalité du poids des cinq collèges en cas de vote. Il convient dans l'élaboration des règles de fonctionnement d'assurer le respect de cette règle.

Le même nombre de voix a donc été attribué aux cinq collèges et le nombre retenu a été choisi pour faciliter le comptage des voix lors de vote. Le nombre de voix attribué aux personnes qualifiées échappe à cette règle. La commission a toutefois choisi d'attribuer le même nombre de voix au « groupe » constitué des personnalités qualifiées qu'aux cinq collèges.

En l'absence d'observation le règlement intérieur est adopté.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

La précédente réunion du CLIC s'est tenue le 14 octobre 2013. Le président demande si les membres ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de cette réunion. Aucune observation n'a été émise ; le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

Le Président invite l'exploitant à présenter le bilan d'activité de l'année 2013.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013, ET LES PERSPECTIVES 2014 PAR L'EXPLOITANT

M. ROUSSEAU, Conseiller Sécurité du groupe TRISKALIA présente pour le site DISTRIVERT de GLOMEL :

- la situation du site et la présentation de la société
- les activités

- le bilan annuel du Système de Gestion et Sécurité : les actions réalisées pour la prévention des risques, à savoir :
 - un audit interne le 9/10/2013,
 - un exercice d'évacuation inopiné du personnel
- la mise à jour de l'étude de dangers du site

Mr le Sous Préfet attire l'attention sur la protection et l'accessibilité des données informatiques du site DISTRIVERT de GLOMEL, et demande les mesures mises en place pour éviter toute intrusion malveillante.

La problématique évoquée par M. Le Sous Préfet est suivie et pris en compte. Plusieurs mesures existent au sein de la société pour la protection des données informatiques.

M. ROUSSEAU précise qu'il existe un suivi informatique au siège de TRISKALIA concernant la sécurité des données informatiques ; des sauvegardes sont réalisées régulièrement sur différents sites sécurisés.

Il est demandé à M. ROUSSEAU les raisons pour lesquelles il existe une baisse des expéditions de produits en 2013 sur le site de GLOMEL.

M. ROUSSEAU et M. POUPON répondent que les conditions météorologiques pluvieuses des mois de mars et avril ont influencé à la baisse les expéditions. Ils précisent également qu'une externalisation d'une partie de l'activité a été mise en place sur un autre site en location.

Pour les actions 2014, DISTRIVERT se prépare au changement de la nomenclature ICPE et la mise en application de la Directive SEVESO 3 en juin 2015.

M. ROUSSEAU présente le retour d'expérience de l'exercice de mise en oeuvre du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) du 12 juin 2014. Il détaille le scénario de l'exercice et son déroulement. Monsieur ROUSSEAU insiste sur l'importance des transmissions d'informations, du suivi de l'évènement (mise en place d'une main courante).

L'évacuation du site et le suivi des procédures sont satisfaisants ainsi que la gestion de l'exercice au sein de la société DISTRIVERT.

(ci-joint diaporamas présentés par l'exploitant lors de la commission)

PRÉSENTATION DES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION DE 2013 ET LES PERSPECTIVES 2014-2015, DE L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE AVEC LA MISE EN PLACE DES CSS ET DE LA LEGISLATION SEVESO 3

Mme Ariane JAMIN, Inspecteur de l'environnement à l'unité territoriale des Côtes d'Armor précise les différentes actions de l'administration qui ont été menées auprès de la Société DISTRIVERT sise à GLOMEL.

Il est rappelé la situation administrative de la société, l'évolution de la législation, en particulier la transformation du CLIC en CSS (Commission de suivi de site) et les changements à venir avec l'application de la directive « SEVESO 3 » à compter de juin 2015.

Pour 2013, une inspection inopinée a été réalisée par les services de la DREAL le 4 décembre 2013 avec comme thème : le suivi d'un produit agropharmaceutique (la cellule de stockage, la fiche de données de sécurité associée, les EIPS associés...)

Quelques observations ont été émises par l'inspecteur des installations classées.

La société DISTRIVERT a apporté rapidement les corrections nécessaires.

En 2014, le Plan de Prévention Interne (P.P.I.) a été révisé le 17 mars 2014 et a été testé lors d'un exercice P.P.I. qui s'est déroulé le 12 juin 2014.

La transformation du C.L.I.C en C.S.S. a été actée par l'arrêté préfectoral du 11 février 2014 complété par l'arrêté préfectoral du 20 mai 2014.

Un projet de règlement intérieur a également été rédigé en vue de cette première réunion de la C.S.S.

Une inspection du site a été réalisée le 17 avril 2014 en co-pilotage avec le référent entrepôt à la D.R.E.A.L. SPPR à RENNES. Le thème retenu était les Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées (M.M.R.I.) et la problématique du vieillissement des équipements dans le cadre du Plan de Modernisation des installations industrielles.

(Ci-joint le diaporama présenté par la D.R.E.A.L lors de la commission).

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la mise en place de la C.S.S., Mr le Sous Préfet de GUINGAMP précise que pour la prochaine réunion du Comité de Suivi de Site, prévue pour le 1^{er} semestre 2015, seuls les titulaires de chaque collègue seront conviés.

Suite à une demande, il rappelle qu'il n'existe pas de suppléants aux membres du bureau et qu'aucune procuration n'est possible.

M. JAFFRE, représentant l'association AMV des Landes de LAN BERN demande ce que deviennent les analyses d'eau réalisées sur le site.

La D.R.E.A.L répond que l'analyse des résultats est réalisée par la société DISTRIVERT. Ces résultats sont transmis à l'Inspection des Installations Classées pour contrôle et sont archivés pour le suivi régulier de la qualité des eaux.

En l'absence de questions complémentaires de la part des membres de la CSS et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 20.

